

DEPARTEMENT

de
SEINE-MARITIMEARRONDISSEMENT
DE DIEPPE

CCAS d'EU

CCAS DE LA VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 Octobre 2024

Nombre de conseillers		
en exercice	présents	votants
13	8	11

Date de convocation
15 octobre 2024

Objet de la délibération

CREATION D'UN POSTE DE
VACATAIRE
Délibération portant création d'un
poste de vacataire et détermination
du taux de vacation

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre, à Eu, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville d'EU s'est réuni à la salle Michel Audiard, sous la Présidence de Monsieur Michel BARBIER, Président, en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Président, dans le délai voulu par la loi.

MME TURPIN Peggy, Directrice CCAS, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : M. BARBIER Michel, MME BRIFFARD Claudine, MME DUNEUFGERMAIN Thérèse, MME FIRION Isabelle, M. MONTERROSO, MME PARIS Christine, MME THOUVENEL Rolande, M. VASSELIN Julien.

Absents : MME BELLEVILLE Séverine, M. DANJEAN Laurent, MME MALLET Elisabeth, MME PLANCHON Agnès, MME VANDENBERGHE Isabelle.

En exercice : 13

Présents : 8 Pouvoirs : 3 Absents : 5

Nombre de voix :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1^{er} ;

Vu le CST en date du 03 octobre 2024 ;

Considérant que l'établissement doit organiser au titre de l'année une activité de service à la personne et que l'activité entreprise constitue une tâche spécifique, discontinuée dans le temps et rémunérée à l'acte qui est, à ce titre, distincte d'un emploi de la collectivité et pour pallier à l'urgence ;

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le

ID : 076-267601086-20241022-DEL2423-DE



Le Conseil d'Administration, après en avoir

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à recruter un vacataire sur l'année 2025 pour une mission précise, pour un acte déterminé, pour des missions correspondant à un besoin ponctuel de l'établissement et ne répondant pas à un besoin permanent de l'administration

Article 2 : de fixer le taux de vacation à 15 euros brut de l'heure

Article 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget 20101.

Fait et délibéré à EU
En séance du 22 octobre 2024

Pour Extrait Conforme,

Le Président du CCAS de la Ville d'EU,

Michel BARBIER

